

Cérémonies civiles en Catalogne

Author : Jeanne Smits

Categories : [Divers Jeanne smits](#)

Date : 24 janvier 2007

Constatant que pour la première fois en 2004, le nombre de mariages civils a été plus important dans la "Generalitat" de Catalogne que celui des mariages religieux, l'association catalane des municipalités et des communes a publié avec la Généralité un "Manuel de Cérémonial civil : les plus grands jours" qui vient d'être rendu public. Et commenté sur www.camineo.info.news. Pour Joan Surroca i Sens, principal auteur de ce livret de rubriques laïques, il s'agit de permettre à ceux qui le veulent de "vivre en plénitude, dans la solennité et la spiritualité ce que nous reconnaissons comme des rites de passage".

L'auteur a voulu prendre acte du fait que l'Europe s'est transformée en société laïque, tout en profitant du fait qu'on ne manque pas de "temples" grâce à l'existence d'une importante architecture civile aux allures suffisamment solennelles pour se substituer aux églises.

La Généralité, qui a promu l'idée à travers un texte de loi, a précisé que l'Eglise catholique s'était montrée très hostile aux cérémonies laïques de baptêmes, de mariages et d'enterrement qu'elle entend organiser, en ajoutant qu'il "ne valait pas la peine d'y attacher une quelconque importance : "L'Eglise est sage et expérimentée quand il s'agit de s'adapter aux temps de l'histoire." Autrement dit, elle n'a plus qu'à se taire.

Les nouveaux rituels ressemblent étrangement à des cérémonies religieuses : ainsi la "cérémonie de l'accueil" prévoit-elle des paroles de bienvenue, des lectures (éventuellement puisées dans la Bible !), la présence d'un parrain et d'une marraine.

Pour justifier la mise en place d'une cérémonie de mariage laïc, l'auteur du livret de la Généralité rappelle que de tous temps différentes cérémonies ont existé, notamment à l'occasion des mariages polygames (joli progrès !) ; sans le nommer son rituel laisse la porte ouverte au "mariage" homosexuel.

Le rituel des obsèques a lui aussi tout prévu, qui s'ouvre sur cette introduction : "Doit mériter notre respect la personne qui , après une sereine méditation, arrive à la décision de mettre fin à ses jours. Il ne faudrait pas pénaliser le fait de l'aider si c'était nécessaire, dès lors que sont respectés les moyens reconnus par la loi de dépénalisation." Et d'ajouter : "L'ambiance que l'on respire lors des funérailles catholiques est généralement artificielle, même si le défunt et sa familles sont catholiques." Les adieux civils devraient se résumer en une accolade amoureuse et fraternelle. La cérémonie civile se distinguera par un prudent éloignement de la fosse où oeuvrent les fossoyeurs. C'est un excellent moment (selon le rituel laïc) pour que l'un ou l'autre des proches présents expliquent leurs relations avec le défunt, son côté le plus humain et pourquoi pas le plus humoristique, pour rompre la tension.

Qu'il se rassure ; le ridicule de ces cérémonies aura probablement déjà suffi !